



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 28 OCTOBRE 2021**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 22 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire

**PRESENTS : 17**

**ABSENTS EXCUSES : 4**

**ABSENTS : 2**

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Approuvé le rapport de la C.L.E.C.T. ainsi que le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2022 ;
2. Constaté le classement de 75 parcelles communales dans le domaine public routier communal, et approuvé la mise à jour du tableau de classement ;
3. Donné un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la Société AXALTA COATING SYSTEMS France ;
4. Autorisé pour l'année 2022, l'ouverture dominicale des commerces de détail et de la branche automobile sur des dates définies ;
5. Approuvé la convention à intervenir avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation d'abris-voyageurs.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE